

## PV assemblée général des abonnés du 09/09/2018

Bonjour à tous, veuillez encore excuser mon absence lors de cette assemblée suite à des impératifs familiaux. Dimitri et moi-même avons eu le matin une concertation au sujet de l'A.G. Dimitri s'est chargé du rapport que je vous transmets avec un peu de retard.

**Présence comité** : Lucette, Louis, Jean-Marie, Joël, Dimitri et Yvon

Yvon a été invité à se joindre à la table du comité avant de commencer l'AG car tant que sa démission n'a pas été actée par l'AG, il fait toujours partie du comité.

**Présence abonné** : Christian Stirman, Paulet Dany nouveau abonné pour 2019 en ordre de cotisation, Cartiaux Didier, Olivier la Soie, Freddy Houdart, Crombois Serge et Eric, Louis Emilien et Bastenier Jean-Marc.

1. Petit mot de Dimitri pour excuser Noël qui ne pouvait pas être présent ainsi que pour les soucis de la veille et pour les cadenas des portes des étangs.
2. Acceptation de la démission d'Yvon du comité. Après discussion, celui-ci sera toujours présent dans le comité en tant que consultant. Explication aux abonnés du rôle de consultant: Fait des propositions et donne des avis au comité, mais ne peut pas prendre part aux décisions.
3. Ré-empoissonnement de l'étang saison 2018: 1/3 carassins et 2/3 carpes de moins d'1 KG. La livraison est demandée pour fin septembre suivant la météo. C'est pourquoi la commande a été passée avant l'AG.
4. Suite aux soucis de préparation du souper de la veille, il a été décidé de prendre un traiteur qui s'occuperait de tout pour l'année prochaine.
5. Explication de la nouvelle répartition des points pour le challenge 2019.

### Challenge, nouvelle répartition des points

Place	Point concours	Présence	Total points
1	35	10	45
2	32	10	42
3	29	10	39
4	26	10	36
5	23	10	33
6	20	10	30
7	18	10	28
8	16	10	26
9	14	10	24
10	12	10	22
11	10	10	20
12	9	10	19
13	8	10	18
14	7	10	17
15	6	10	16
16	5	10	15
17	4	10	14
18	3	10	13

19	2	10	12
20	1	10	11
21	0	10	10
22	0	10	10
23	0	10	10
24	0	10	10

6. Proposition de ne plus compter les poissons lors de tous les concours, mais bien de faire poids pur, gain de tant pour les compteurs. **Sera à l'ordre du jour de l'A.G. de février.**
7. Les abonnés pourront participer au dernier concours sans pour autant avoir participé à un autre des concours sous réserve des places disponibles (42) et avec une priorité donnée aux abonnés classés au challenge.
8. Proposition de reporter le concours des abonnés au mois d'octobre pour les années à venir en remplacement du concours de la Carpe du Roy, celui-ci étant reporté au mois de novembre avec une autre formule en deux jours 2x8h ou 2x10h sans la nuit à réfléchir. **Sera à l'ordre du jour de l'A.G. de février.**
9. Prix des abonnements et des journées inchangés pour la saison 2019.
10. Nourriture des poissons en hiver: A condition de racheter des nouveaux pellets coulants, à raison de 5 litres pas semaine à partir de novembre pour autant que la température de l'eau soit supérieure a 7°.
11. Demande de renseignement pour un aérateur d'eau avec un achat à moyen terme (3 à 4 ans max.) Jean-Marie se renseigne pour obtenir une offre de prix.
12. Pêche aux brochets en hiver. Même consigne que les autres années, demander la clef à Lucette ou Joël en échange d'une pièce d'identité.
13. Demande de changement de plancher entre Bergmans Philippe et Drappier Johan.
14. Divers, tour de table.
  - a. Demande de rendre le tapis de réception carpe obligatoire. **Sera à l'ordre du jour de l'A.G. de février.**
  - b. Demande d'éclaircissement sur la réglementation des chiens autour des étangs. **Sera à l'ordre du jour de l'A.G. de février.**
  - c. Utilisation de la coupelle lors des concours et en pêche normale, une demande est faite pour réutiliser la coupelle montée sur kit. **Sera à l'ordre du jour de l'A.G. de février.**
  - d. Tirage au sort des places à revoir: demande est faite pour revenir à l'ancien système afin d'éviter le « cimetière ». **Sera à l'ordre du jour de l'A.G. de février.**
  - e. Utilisation d'hameçons sans ardillon: **Réponse de Dimitri: il est facile d'introduire une obligation par un règlement encore faut-il pouvoir le faire respecter et le contrôler; Cette disposition est impossible à vérifier. Nous voulons bien le promouvoir et le conseiller mais l'obliger, ce n'est pas possible.**
  - f. Demande est faite pour revoir les quantités de grainage et de pellets lors des concours, car trop peu pour certain, voir même de supprimer la pesée. **Sera à l'ordre du jour de l'A.G. de février.**
  - g. Fin de la réunion.
  - h. REMARQUE DE NOEL : J'avais demandé que la problématique de la pêche au pain flottant soit abordée à l'A.G. Ceci n'a pas été fait sur avis du comité avant A.G. **Sera à**

**l'ordre du jour de l'A.G. de février ainsi que l'adaptation du règlement aux nouvelles dispositions du bien-être animal.**

- i. Date assemblée générale 2019 : LE 10 FEVRIER 2019  
Date limite pour le paiement de l'abonnement pour conserver un plancher : LE 03

FEVRIER 2019      N° COMPTE:      001-3510720-75 PROTOMAT SPRL - PECHE  
I BAN:              BE05 0013 5107 2075 PROTOMAT SPRL - PECHE

PV rédigé le 08/10/2018 par D.SPRUMONT et complété par N.LEBEAU le 20/10/2018